



CONTRAT CLIENT

Vivid Money B.V. (Pays-Bas)

Table des matières

Introduction	3
1. Langue et définitions	4
2. Notre relation juridique et nos échanges	8
3. Classification des Clients	9
4. Ouverture d'un compte d'investissement (Invest Pocket)	10
5. Nos Services	12
6. Accès à Nos Services	15
7. Ordres portant sur des Instruments financiers	16
8. La Fondation	19
9. Risques	19
10. Ordres retardés ou non exécutés	20
11. Refus de vos Ordres	20
12. Limites de transaction	21
13. Responsabilité et indemnisation	22
14. Meilleure exécution	23
15. Coûts et frais	23
16. Conflits d'intérêts	24
17. Protection des données	24
18. Résiliation	24
19. Droit de rétractation	26
20. Réclamations	27
21. Propriété intellectuelle	27
22. Droit applicable et tribunaux compétents	28
23. Autres informations importantes	28
24. Absence de conseil en matière d'investissement, de fiscalité ou de droit	29
25. Clients décédés ou frappés d'incapacité juridique	29
26. Modifications apportées au présent Contrat client	30
27. Signature	30

Vivid Money B.V. – Contrat client

Le présent Contrat client est conclu entre:

1. **VIVID MONEY B.V.**, une société à responsabilité limitée (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) dont le siège social est sis à Strawinskylaan 4117, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée au registre de la Chambre de commerce néerlandaise sous le numéro 78219159 (**Vivid NL** ou **Nous**)¹, et

2. **VOUS**, en tant que personne physique ou morale ayant accepté les conditions du présent Contrat client par le biais du Formulaire d'acceptation (**le Client** ou **Vous/Votre/Vos**).

Introduction

Vivid NL est une société d'investissement agréée par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (**AMF**) aux fins de fournir à ses Clients les services d'investissement décrits à l'article 5 ci-dessous (**Services Invest**). Pour obtenir plus d'informations sur la licence et l'enregistrement de Vivid NL auprès de l'AMF, consultez le site www.afm.nl/en/sector/registers.

La relation qui existe entre Vous et Vivid NL est régie par le présent contrat (y compris toute Condition Particulière supplémentaire), notre Page de tarifs et la Politique de confidentialité (qui, ensemble, forment le **Contrat client**). Nous pouvons également conclure d'autres accords juridiques avec Vous dans le cadre d'autres produits ou services. Tous les documents à jour relatifs à Notre relation (juridique) peuvent être consultés à l'adresse www.vivid.money/en-de/legal-documents/ (**Site Web**).

Il est important que Vous lisiez attentivement les termes du présent Contrat client et de tout autre document qui Vous est fourni. En acceptant ces documents via le Formulaire d'acceptation, Vous :

- Confirmez que Vous avez lu et compris les termes du présent contrat Client et de tout autre document juridique mentionné dans le Formulaire d'acceptation et que Vous les acceptez.
- Confirmez que Vous avez lu et compris le Document d'information sur les risques de Vivid NL et la Politique de meilleure exécution de Vivid NL publiés sur le Site Web.

Vous serez lié par le présent Contrat client, la Politique de meilleure exécution de Vivid NL et tout autre document juridique énuméré dans le Formulaire d'acceptation après que Nous ayons accepté Votre demande.

Veillez noter que la valeur des Instruments financiers peut varier à la hausse ou à la baisse et qu'il existe un risque que Vous perdiez l'argent que Vous investissez auprès de Vivid NL. Vous devez toujours déterminer, avec attention, si l'investissement dans les Instruments financiers Vous convient à la lumière de Votre situation personnelle.

¹ Toutes les informations légales relatives à Vivid NL peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.vivid.money/en-de/imprint/.

N'hésitez pas à Nous contacter via l'Application Vivid Money ou le Site Web si Vous avez des questions.

1. Langue et définitions

1.1 Langue

Le présent Contrat client est conclu sur la base du document rédigé en français. En concluant le présent Contrat client, Vous confirmez que Vous comprenez la langue française et que Vous acceptez de communiquer avec Nous en français, y compris au regard de la soumission et du règlement de toute réclamation.

Nous communiquerons généralement avec Vous par l'intermédiaire de l'Application Invest ou d'un Terminal Web. Vous pouvez également remplir le formulaire de contact destiné à notre Service client à l'adresse www.vivid.money. Selon vos préférences, Nous pouvons échanger avec Vous en anglais et dans un certain nombre d'autres langues, notamment le néerlandais, l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol (sous réserve de disponibilité).

1.2 Définitions

Nous utilisons des « définitions » afin de faciliter la lecture et la compréhension du présent Contrat client par Vos soins. Lorsque Nous utilisons une définition pour la première fois, elle comporte une Majuscule et apparaît en **gras**. Vous trouverez, ci-dessous, un aperçu de toutes les définitions utilisées dans le présent Contrat client :

Définition :	Signification :
2FA	Authentification à deux facteurs
AMF	L'Autorité néerlandaise des marchés financiers
Ordre d'achat	Un ordre visant à acheter un Instrument financier passé auprès de Vivid NL, tel que décrit au paragraphe 7.2 du présent Contrat client
Client ou Vous	La personne physique ou morale ayant accepté les conditions du présent Contrat client par le biais du Formulaire d'acceptation
Contrat client	Le présent contrat, la Page de tarifs et la Politique de confidentialité sont collectivement désignés le « Contrat client » conclu entre Vous et Vivid NL
Services de conservation	La conservation et l'administration de Vos Instruments financiers par Vivid NL, tel que décrit au paragraphe 5.4 du présent Contrat client

Service client	Le service client et le support qui Vous sont fournis par Vivid NL, tel que décrit au paragraphe 5.8 du présent Contrat client
Courtiers exécutants	La partie à laquelle Vivid NL transmet Votre Ordre afin qu'il soit exécuté dans un Lieu d'exécution
Lieu d'exécution	Une bourse, un système de négociation multilatéral ou tout autre lieu de négociation où Votre Ordre est exécuté par un Courtier exécutant
Résiliation extraordinaire	Le motif extraordinaire justifiant de mettre un terme à Notre relation avec Vous, tel qu'expliqué au paragraphe 17.2 du présent Contrat client
Page de tarifs	La page sur laquelle Vous trouverez toutes les informations pertinentes sur les frais et coûts que Vivid NL Vous facture au titre de l'utilisation de Nos Services Invest et de tout autre service supplémentaire. La Page de tarifs est accessible à l'adresse www.vivid.money/en-de/legal-documents/ suivante :
Instruments financiers	Les instruments financiers pour lesquels Vous pouvez passer des Ordres d'achat et de vente auprès de Vivid NL, y compris les actions, les fonds négociés en bourse (FNB) et les Fractions.
Fondation	Stichting Vivid Money, une fondation (<i>stitching</i>) dont le siège social est sis à Strawinskylaan 4117, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée au registre de la Chambre de commerce néerlandaise sous le numéro 89780671. La Fondation peut agir en tant que dépositaire (<i>bewaarinstelling</i>) afin de protéger vos fonds et/ou Instruments financiers. Veuillez lire les informations importantes concernant la Fondation qui figurent au paragraphe 2.2 et à l'article 8 du présent Contrat client.
Fractions	Des « fractions » ou des « morceaux » d'Actions ou de FNB entiers (par exemple, 0,4 Action)
Services de change	Les services de change qui Vous sont fournis par Vivid NL, tels que décrits au paragraphe 5.6 du présent Contrat client

Recommandations générales	Les recommandations générales d'Achat, de Vente et de Conservation incluses dans les données de tiers visibles dans l'Application Invest, telles que décrites au paragraphe 5.7 du présent Contrat client
ICS	Le Système néerlandais d'indemnisation des investisseurs, décrit plus en détail à l'article 22 du présent Contrat client
Résiliation pour inactivité	Le motif justifiant de mettre un terme à Notre relation avec Vous du fait de Votre inactivité, tel qu'expliqué au paragraphe 17.3 du présent Contrat client
Invest App	La partie de l'application Vivid Money qui est réglementée de manière indépendante et qui est fournie exclusivement par Vivid NL pour offrir ses services d'investissement
Invest Cash Pocket	Le compte dans lequel les fonds que Vous utilisez à des fins de trading auprès de Vivid NL sont détenus
Invest Pocket	Le compte dans lequel Vous détenez vos Instruments financiers (par exemple des Actions et des ETF) auprès de Vivid NL
Services d'investissement	Les services d'investissement et les services auxiliaires tels que définis à l'article 5 du présent contrat client.
KiFid	L'Institut néerlandais des plaintes relatives aux services financiers (<i>Klachteninstituut Financiële Dienstverlening</i>)
Ordre à cours limité	Un Ordre d'achat ou de vente conditionnel qui est exécuté après que le prix du marché de l'Instrument financier concerné a atteint le prix cible que vous avez fixé
Crédits de négociation sur marge	Le crédit fourni par Vivid NL que les Clients peuvent utiliser pour investir dans des Instruments financiers auprès de Vivid NL, tel que décrit au paragraphe 5.5 du présent Contrat client
Ordre de marché	Un Ordre d'achat ou de vente qui est exécuté au prix du marché de l'Instrument financier concerné au moment où l'Ordre est reçu et transmis par Vivid NL
MiFIDII	La Directive de l'UE sur les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE) (telle que modifiée de temps à autre)

Résolution des litiges en ligne	L'option de résolution alternative des litiges proposée par la Commission européenne, telle qu'expliquée à l'article 19 du présent Contrat client
Résiliation ordinaire	Le motif ordinaire justifiant de mettre un terme à Notre relation avec Vous, tel qu'expliqué au paragraphe 17.2 du présent Contrat client
Ordre	Un ordre que vous passez auprès de Vivid NL. Il peut s'agir d'un Ordre d'achat ou d'un Ordre de vente sous la forme d'un Ordre de marché, d'un Ordre à cours limité, d'un Ordre récurrent ou toute autre forme disponible dans l'Application Invest
Réception et transmission d'Ordres	Les Services d'investissement MiFIDII 1 qui Vous sont fournis par Vivid NL
Ordre récurrent	Un Ordre passé auprès de Vivid NL et visant à acheter, de façon récurrente, des Instruments financiers à divers intervalles de temps.
Critères d'Ordre récurrent	Les critères que Vous pouvez appliquer à Votre Ordre récurrent via l'Application Invest
Savings Plan Pocket	La Pocket que Vous devez ouvrir dans l'Application Invest afin de passer des Ordres récurrents (et dans laquelle s'affichent tous vos Ordres récurrents)
Ordre de vente	Un ordre visant à vendre un Instrument financier passé auprès de Vivid NL, tel que décrit au paragraphe 7.2 du présent Contrat client
Heures d'ouverture du marché	Les heures durant lesquelles le Lieu d'exécution où votre Ordre sera exécuté est ouvert à la négociation
Ressortissant américain (US person)	Une personne qui répond aux critères énoncés au paragraphe 3.2 du présent Contrat client
Vivid Money	Vivid Money S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le son siège social est sis Rue Glesener 21, 1631 Luxembourg, Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B234303.

	Vivid Money S.A. est un établissement de monnaie électronique agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg.
Compte Vivid Money	Le compte de monnaie électronique ouvert auprès de Vivid Money et lié aux Services Invest fournis par Vivid NL
Vivid NL ou Nous	Vivid Money B.V., une société à responsabilité limitée (<i>besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid</i>) dont le siège social est sis à Strawinskylaan 4117, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée au registre de la Chambre de commerce néerlandaise sous le numéro 78219159
Terminal Web	Le Terminal Web en ligne auquel les Clients peuvent accéder à partir d'un ordinateur ou d'un appareil mobile et à travers lequel Vivid NL peut fournir ses Services d'Investissement.
Site Web	www.vivid.money
Wge	La <i>Securities Giro Act (Wet giraal effectenverkeer)</i> ou loi néerlandaise sur le mouvement scriptural de titres

2. Notre relation juridique et nos échanges

2.1 Contrat principal

Le présent Contrat client est le contrat principal sur la base duquel Vivid NL Vous fournit l'ensemble de ses Services Invest et autres services connexes. Sauf indication contraire, les termes du présent Contrat client s'appliquent à la relation qui existe entre Vous, Nous et tout tiers impliqué dans la fourniture de services à Votre profit.

Sauf indication contraire, en cas de divergence entre les termes du présent Contrat client et ceux de tout autre accord relatif à des services supplémentaires, les termes du présent Contrat client prévalent.

2.2 La Fondation

Bien que le présent Contrat client soit principalement conclu entre Vous et Vivid NL, veuillez noter que Vivid NL utilise une entité juridique distincte à des fins de séparation des actifs. Cette entité juridique distincte, Stichting Vivid Money, est une fondation néerlandaise (**la Fondation**). La Fondation ne compte pas d'actionnaires ni de membres. Elle est donc protégée en cas de faillite de Vivid NL.

Vivid NL n'utilise la Fondation que pour détenir des fonds qui sont transférés depuis et vers votre Compte Vivid Money (tel que défini au paragraphe 4.1 ci-dessous) vers et depuis un

Courtier exécutant. Par conséquent, les parties du présent Contrat client relatives au dépôt et au retrait de fonds sur Votre Invest Cash Pocket ainsi qu'à la passation d'Ordres sont également conclues par Vivid NL au nom et pour le compte de la Fondation. Pour plus d'informations sur la Fondation, veuillez consulter l'Article 8 ci-dessous.

Veuillez noter que Vivid NL dispose des pleins pouvoirs aux fins de représenter la Fondation. Ainsi, Vous, en tant que Client de Vivid NL, n'aurez jamais besoin d'approcher (ou d'échanger avec) la Fondation directement et l'ensemble des échanges entre Vous, en tant que Client de Vivid NL, et la Fondation se font par l'intermédiaire de Vivid NL.

2.3 Questions fréquemment posées (FAQ)

Afin de Vous donner davantage d'informations sur les investissements réalisés auprès de Vivid NL et répondre aux questions les plus fréquemment posées par Nos Clients, nous publions des FAQ. Les FAQ contiennent des informations utiles et Nous Vous recommandons de les lire. Toutes les FAQ relatives à Vivid NL et à nos Services Invest peuvent être consultées sur le Site Web et dans l'Application Invest.

Veuillez noter que les FAQ sont uniquement destinées à des fins d'information. Elles ne font pas partie du présent Contrat client et ne sont pas juridiquement contraignantes.

2.4 Autres communications

Vous convenez que Vivid NL peut Vous fournir des mises à jour et autres communications, pouvant également provenir d'autres entités Vivid, par courrier électronique, dans l'Application Invest ou dans le Terminal Web. En vous inscrivant auprès de Vivid NL, Vous acceptez également de traiter avec Nous par voie électronique (via l'Application Invest, par courrier électronique, par Terminal Web et via le Site Web) et de recevoir toutes les notifications et autres informations au format électronique, par exemple par courrier électronique, SMS ou message dans l'application, ainsi que par l'intermédiaire d'autres canaux de communication si et quand cela s'avère nécessaire.

3. Classification des Clients

3.1 Client non professionnel

En vertu de la loi, Nous sommes tenus de classer Nos Clients dans l'une des catégories suivantes : « client non professionnel », « client professionnel » ou « contrepartie éligible ». Cette classification est importante afin de s'assurer que l'ensemble de Nos Clients reçoivent l'attention, les informations et le soutien qui correspondent à leur niveau d'expérience en matière d'investissement dans les Instruments financiers.

Afin de Vous fournir l'attention, les informations et le soutien appropriés, Vivid NL Vous classe en principe, en tant que personne physique ou morale, dans la catégorie « client non professionnel ».

En fonction de l'utilisation que Vous faites de nos Services Invest et/ou de votre expérience et de vos connaissances en matière d'investissement, nous pouvons décider de Vous donner accès à une plus large gamme de produits et services d'investissement. Sachez que cette

démarche est totalement discrétionnaire, ce qui signifie que Nous seuls décidons si Nous Vous accordons ou non un tel accès.

3.2 Non-ressortissants américains

Vivid NL ne peut pas fournir ses Services Invest ou tout autre service à des « **Ressortissants américains** ».

Si Vous êtes une personne physique, Vous êtes considéré comme Ressortissant américain si Vous remplissez l'un des critères énoncés au paragraphe 3.2.1 ci-dessous. Si Vous êtes une personne morale, Vous êtes considéré comme un Ressortissant américain si Vous remplissez l'un des critères énoncés au paragraphe 3.2.2 ci-dessous.

3.2.1 Personnes physiques

Citoyen américain : Vous êtes citoyen américain si Vous :

- êtes né aux États-Unis ;
- êtes né dans le Commonwealth de Porto Rico, à Guam, dans les Samoa américaines ou dans les Îles Vierges américaines ;
- êtes né dans le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord ;
- avez été naturalisé en tant que citoyen américain ; ou
- avez au moins un parent ayant le statut de citoyen américain (dans ce cas, il convient de remplir des conditions supplémentaires, voir www.irs.gov pour plus d'informations).

Résident américain : Vous êtes considéré comme un résident américain à des fins fiscales si Vous :

- êtes ou avez été titulaire d'une carte verte. Vous pouvez demander à votre Conseiller fiscal si cela s'applique à Votre situation. Consultez également le site <https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/alien-residency-green-card-test> ; ou
- remplissez le critère de présence substantielle, à savoir que Vous devez être physiquement présent aux États-Unis au moins :
 - 31 jours pendant l'année en cours, et
 - 183 jours au cours de la période de 3 ans qui compte l'année en cours et les 2 années qui l'ont immédiatement précédée, en comptant :
 - tous les jours durant lesquels Vous avez été présent dans l'année en cours, et
 - 1/3 des jours durant lesquels Vous avez été présent au cours de la première année précédant l'année en cours, et
 - 1/6 des jours durant lesquels Vous avez été présent au cours de la deuxième année précédant l'année en cours.

Paiement des impôts aux États-Unis : Vous êtes considéré comme un Ressortissant américain si, pour quelque raison que ce soit, Vous êtes redevable d'impôts aux États-Unis ou si Vous bénéficiez d'une exonération à ce titre.

3.2.2 Personnes morales

En tant que personne morale, Vous êtes considéré comme Ressortissant américain si :

- Vous êtes immatriculé ou constitué selon le droit des États-Unis, quel que soit l'État ou le territoire américain concerné
- Votre siège social est situé aux États-Unis, ou Vous disposez d'une présence ou d'activités significatives aux États-Unis
- Une partie significative (plus de 50 %) de la personne morale est détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par un ou plusieurs citoyens américains, résidents américains ou autres ressortissants américains tels que définis au paragraphe 3.2.1 ci-dessus
- La personne morale est considérée comme imposable sur le revenu au niveau fédéral aux États-Unis ou est redevable d'autres obligations fiscales américaines
- La personne morale est redevable d'impôts aux États-Unis ou bénéficie d'une exemption sur ceux-ci pour quelque raison que ce soit

Vous confirmez à Vivid NL que Vous n'êtes pas Ressortissant américain. En outre, Vous Vous engagez à informer Vivid NL, immédiatement et de Votre propre initiative, si un changement intervient au niveau de Votre statut et que les informations figurant dans la présente déclaration ne sont plus correctes.

3.3 Investissement pour Votre propre compte et à Vos risques et périls

Si Vous concluez le présent Contrat client en tant que personne physique ou morale, Vous confirmez à Vivid NL que vous agissez de la sorte en Votre nom propre ou au nom de la personne morale que vous êtes habilité à représenter juridiquement, et que Vous n'utilisez Nos services que pour Votre propre compte et à Vos risques et périls ou que pour le compte de la personne morale que vous êtes habilité à représenter juridiquement et à ses risques et périls.

4. Ouverture d'un compte d'investissement auprès de Vivid NL

4.1 Compte Vivid Money

Pour utiliser les Services Invest fournis par Vivid NL, Vous devez tout d'abord ouvrir un compte de monnaie électronique auprès de Vivid Money (le **Compte Vivid Money**).

Vous pouvez utiliser votre compte Vivid Money pour effectuer des dépôts et retraits directement sur votre Invest Cash Pocket (dont le fonctionnement est expliqué à la clause 4.2 ci-dessous).

Le Compte Vivid Money est « lié » au compte d'investissement qui Vous est fourni par Vivid NL. Cependant, veuillez noter que Vivid NL et Vivid Money sont des entités juridiques distinctes et que le présent Contrat client ne concerne que la relation qui existe entre Vous et Vivid NL.

4.2 Compte d'investissement Vivid NL

Une fois que Vous avez ouvert un Compte Vivid Money, Vous pouvez ouvrir un compte d'investissement auprès de Vivid NL. Pour pouvoir ouvrir un compte d'investissement, Vous devez d'abord réussir Notre processus d'intégration, tel que décrit au paragraphe 4.3 ci-dessous.

Votre compte d'investissement consiste en deux comptes distincts : un compte pour Vos Instruments financiers (une **Invest Pocket**) et un compte pour les montants que vous consacrez au trading auprès de Vivid NL (une **Invest Cash Pocket**).

Votre Invest Cash Pocket permet de payer et recevoir l'argent lié aux Services Invest que Vous utilisez. Par exemple, si Vous passez un Ordre d'achat sur un Instrument financier auprès de Vivid NL, les fonds nécessaires au paiement de cet Ordre d'achat sont débités de votre Invest Cash Pocket. D'autre part, si Vous passez un Ordre de vente auprès de Vivid NL, les fonds reçus au titre de cet Ordre de vente sont crédités sur votre Invest Cash Pocket. Pour plus d'informations sur les Ordres d'achat et de vente, reportez-vous à l'article 7 ci-dessous.

4.3 L'Application Invest et le Terminal Web

Les Services Invest Vous sont fournis par Vivid NL via l'Application Invest et le Terminal Web.

L'Application Invest est accessible via l'Application Vivid Money. Cependant, il s'agit d'une application mobile distincte et indépendante du point de vue de la réglementation, proposée et gérée exclusivement par Vivid NL.

Le Terminal Web est accessible à partir d'un ordinateur ou d'un appareil mobile via une URL qui Vous est fournie. Veuillez noter qu'il s'agit d'un Terminal Web indépendant du point de vue de la réglementation, proposé et géré exclusivement par Vivid NL.

Pour plus d'informations sur l'accès à l'Application et au Terminal Web Invest, reportez-vous à l'article 6 ci-dessous.

4.4 Processus d'intégration auprès de Vivid NL

Une fois que Vous avez ouvert un Compte Vivid Money, Vous pouvez entamer le processus d'intégration auprès de Vivid NL.

Vous devez d'abord consentir explicitement à ce que toute information que Vous avez fournie à Vivid Money ou à d'autres entités Vivid à des fins d'identification et de vérification – y compris les informations personnelles et les scans de pièces d'identité – puisse être partagée, traitée et conservée par Vivid NL (et, si nécessaire, partagée avec des tiers dans le cadre de l'externalisation des activités d'évaluation et de suivi des risques pertinents). Nous avons besoin de ces informations pour vérifier Votre identité et évaluer vos antécédents afin de nous assurer que Vous ne représentez pas un risque inacceptable au regard de la mise à disposition de Nos Services Invest. Ces risques peuvent être liés à la

criminalité financière (fraude, évasion fiscale, blanchiment d'argent, etc.) ou à d'autres infractions.

En outre, Vivid NL peut Vous demander de fournir des informations supplémentaires à ces fins lors de Votre intégration (ou ultérieurement). Les informations supplémentaires que Nous demandons peuvent inclure des informations personnelles telles que Votre nom, Votre adresse, Votre numéro de téléphone, Votre adresse électronique, Votre date de naissance, Votre numéro d'identification fiscale, Votre numéro d'identification gouvernementale, un document listant Vos actifs et fonds, un justificatif de domicile, un document mentionnant Vos revenus, Vos coordonnées bancaires et toute autre information que Vivid NL est tenue de collecter de temps à autre en vertu des lois en vigueur. En outre, Nous pouvons Vous demander de nous fournir une preuve au regard des informations susmentionnées, comme le scan d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'un justificatif de domicile.

Nous Nous réservons le droit de refuser et/ou d'interrompre Votre intégration auprès de Vivid NL à tout moment, à Notre entière discrétion et sans donner de raison.

Une fois que le processus d'intégration, de vérification et d'identification auprès de Vivid NL est terminé, Vous pouvez ouvrir un Invest Pocket et commencer à utiliser nos Services Invest conformément aux termes du présent Contrat client.

5. Nos Services

5.1 Nos Services Invest

Vivid NL est agréée par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (**AMF**) aux fins de fournir à ses Clients les Services d'investissement MiFIDII 1, à savoir : réception et transmission d'Ordres sur des Instruments financiers (**Réception et transmission d'Ordres**).² Pour plus d'informations sur les différents types d'Ordres que Vous pouvez soumettre à Vivid NL, consultez l'article 7 ci-dessous.

Vivid NL peut également, dans les limites de sa licence, fournir à ses Clients les services annexes MiFIDII suivants :

- 1 Conservation et administration de Vos Instruments financiers (**Services de conservation**)
- 2 Octroi de crédits que les Clients peuvent utiliser aux fins d'investir dans des Instruments financiers (**Crédits de négociation sur marge**)
- 4 Services de change (**Services de change**)
- 5 Recommandations générales au regard des opérations sur Instruments financiers (**Recommandations générales**)

Ces services sont collectivement désignés les « Services Invest ».

² Services d'investissement et services annexes visés à l'Annexe I de la Directive MiFIDII

5.2 Services d'exécution simple

En tant que Client de Vivid NL, Vous investissez de manière indépendante. Cela signifie que Vous donnez des Ordres directs à Vivid NL, de Votre propre initiative et sans conseil d'investissement de la part de Vivid NL. Vivid NL ne détermine pas si Vos Ordres sont conformes à Votre situation (financière) personnelle et à Vos objectifs d'investissement. C'est ce qu'on appelle les services d'investissement « d'exécution simple ».

Vivid NL ne recevra et ne transmettra Vos Ordres qu'à des courtiers exécutants sélectionnés (**Courtiers exécutants**). Un Courtier exécutant sera responsable de l'exécution des Ordres qu'il a reçus de Vivid NL, sur une bourse ou un autre lieu de négociation (**Lieu d'exécution**). Vos Ordres seront exécutés par les Courtiers exécutants en Votre nom, pour Votre propre compte et à Vos risques et périls. Afin de lever toute ambiguïté, rien dans le présent Contrat client n'est destiné à créer une relation juridique entre Vous et l'un des Courtiers exécutants.

Chaque Courtier exécutant devra communiquer sa politique et ses procédures (de meilleure) d'exécution des ordres à Vivid NL. Vivid NL vérifiera que le Courtier exécutant traite vos Ordres conformément à sa politique et à ses procédures (de meilleure) d'exécution des ordres.

5.3 Actions et FNB fractionnés

Avec Vivid NL, vous pouvez également passer des Ordres sous la forme de fractions d'Actions et de FNB (**Fractions**). Les Ordres portant sur des Fractions ne sont pas liés à une quantité arrondie d'Actions entières ou de FNB entiers (par exemple 1 ou 4 Actions), mais à des morceaux ou « fractions » d'Actions entières ou de FNB entiers (par exemple 1,4 ou 3,7 Actions). Les Ordres en Fractions seront également transmis pour exécution par Vivid NL à un Courtier exécutant sélectionné.

Veuillez noter que les Instruments financiers de Notre Catalogue ne sont pas tous disponibles sous forme de Fractions.

5.4 Services de conservation

Après l'exécution de votre Ordre d'achat sur un Instrument financier, Vous Nous autorisez automatiquement à conserver et à administrer cet Instrument financier en Votre nom (et pour Votre compte et à Vos risques et périls) jusqu'au moment où Vous le vendrez. C'est ce que nous appelons la **Conservation** de vos Instruments financiers. Tous les Instruments financiers figurant dans votre Invest Pocket sont Conservés par Vivid NL pour Votre compte.

Tous les Instruments financiers que nous Conservons pour Nos Clients sont détenus en dépôt conformément aux dispositions de la *Securities Giro Act (Wet giraal effectenverkeer)* ou loi néerlandaise sur le mouvement scriptural de titres (**Wge**). À cette occasion, les Instruments financiers des Clients sont légalement séparés des actifs de Vivid NL. Ainsi, les Instruments financiers que nous Conservons pour le compte de nos Clients sont protégés en cas de faillite de Vivid NL. Veuillez noter, cependant, que Vivid NL peut avoir recours à des tiers agissant en qualité de sous-dépositaires de Vos Instruments Financiers et que Vivid NL n'est en aucun cas responsable de la perte de ces Instruments Financiers en cas de faillite

ou suite à tout acte ou omission de ces tiers. Veuillez lire attentivement le Document d'information sur les risques afin de savoir ce que cela implique pour Vous.

Tout investissement dans des Instruments financiers auprès de Vivid NL peut bénéficier de la protection du Système néerlandais d'indemnisation des investisseurs (**ICS**). Pour plus d'informations sur l'ICS, reportez-vous à l'article 23 ci-dessous.

5.5 Crédits de négociation sur marge

Si Vous remplissez certaines conditions, Vous avez la possibilité d'emprunter de l'argent afin d'investir auprès de Vivid NL et d'utiliser (une partie de) votre portefeuille d'Instruments Financiers en guise de garantie. Cet argent Vous est directement prêté par Vivid NL et constitue un **Crédit de négociation sur marge**.

Pour utiliser le Crédit de négociation sur marge, Vous devez remplir certaines conditions fixées par Vivid NL au regard des garanties requises (à savoir Votre portefeuille d'Instruments financiers), soumettre des informations supplémentaires et signer un accord contractuel supplémentaire avec Vivid NL.

5.6 Services de change

Pour tous les Ordres relatifs à des Instruments financiers libellés dans une monnaie autre que l'euro (**Devise étrangère**), une conversion de devises peut s'avérer nécessaire. Vivid NL fera procéder, en Votre nom, à la conversion des euros dans la Devise étrangère requise (par exemple, le dollar américain). Vivid NL peut faire appel à un ou plusieurs prestataires de services tiers pour procéder à cette conversion.

Vivid NL Vous informera toujours du taux de change (Taux de change) et des frais supplémentaires avant (*ex-ante*) et après (*ex-post*) l'exécution de Votre Ordre.

5.7 Recommandations générales

Vivid NL ne fournit pas de conseils en investissement (au sens de la Directive MiFIDII) à ses Clients. Cependant, afin d'aider les Clients à prendre, par eux-mêmes, des décisions plus éclairées en matière d'investissement, Vivid NL peut fournir des données de tiers contenant des recommandations d'investissement générales de type Achat/Vente/Conservation pour certains Instruments financiers (**Recommandations générales**).

Ces Recommandations générales sont des « recommandations d'investissement » au sens du Règlement européen sur les abus de marché. Elles ne sont pas personnalisées et s'adressent au grand public (et non à des Clients particuliers).

5.8 Service client

Vivid NL met un service client à Votre disposition afin de répondre aux questions que Vous pourriez vous poser au sujet de l'utilisation des Services de Vivid NL (**Service client**). Ce Service client est fourni par Notre équipe Service client dédié et est accessible via l'Application Invest et le Site Web.

N'hésitez pas à la contacter si Vous avez des questions, des demandes ou des réclamations concernant Nos Services Invest, l'Application Invest, le Terminal Web ou tout autre produit ou service Vivid NL.

Veillez noter que notre Service client ne Vous fournit aucun conseil en matière d'investissement ni aucune autre information dans le cadre des décisions d'investissement que Vous prenez.

6. Accès à l'Application Invest et au Terminal Web

6.1 Mot de passe, code d'accès et correspondance biométrique

Les Services Invest Vous sont fournis par Vivid NL via l'Application Invest et le Terminal Web.

Pour accéder à l'Application Invest, Vous devez d'abord accéder à l'Application Vivid Money. L'accès à l'Application Vivid Money peut se faire soit par correspondance biométrique, soit par mot de passe ou code d'accès. Ne divulguez jamais ce mot de passe ou ce code d'accès. Vous pouvez, à tout moment, modifier le mot de passe ou le code d'accès existant et Vous devez le faire immédiatement si vous pensez qu'il a été divulgué.

Pour accéder au Terminal Web, Vous devez vous rendre sur l'URL du Terminal Web et confirmer votre accès via l'application Vivid Money conformément aux instructions qui Vous sont données. Veuillez noter que Vous ne pouvez utiliser Nos Services d'Investissement via le Terminal Web qu'après avoir ouvert une Invest Pocket (voir l'article 4 de ce Contrat Client ci-dessus).

À Votre demande, ou si Vivid NL soupçonne une utilisation abusive de Votre Invest Pocket et/ou de votre Compte Vivid Money, Nous pouvons bloquer temporairement l'accès à Votre Application Invest et au Terminal Web.

6.2 Autorisation des Ordres

Afin de garantir les normes de sécurité les plus élevées, Nous pouvons Vous demander d'utiliser des identifiants basés sur un système d'authentification à deux facteurs (**2FA**) afin d'autoriser les Ordres portant sur des Instruments financiers.

Vous devez, à tout moment, veiller à ce que votre système 2FA soit disponible et utilisable. En cas de perte du système 2FA, Vous devez immédiatement Nous en informer via l'Application Invest App ou l'adresse www.vivid.money/en-eu/support/.

Tous les Ordres passés depuis Votre Application Invest ou Votre Terminal Web, auxquels Vous ne pouvez accéder et que Vous ne pouvez passer qu'en utilisant Votre mot de passe, Votre code d'accès, la correspondance biométrique et/ou Votre système 2FA, sont passés pour Votre propre compte et à Vos risques et périls.

6.3 Fonctionnement de l'Application Invest et du Terminal Web

Vivid NL fera tout son possible pour que l'Application Invest et le Terminal Web fonctionnent de manière continue et ne comportent aucune erreur, sans toutefois le garantir.

Vivid NL a toujours le droit de suspendre (temporairement) l'accès à ou le fonctionnement de l'Application Invest ou du Terminal Web. Cela peut s'avérer nécessaire, par exemple, pour corriger des dysfonctionnements ou pour procéder à une maintenance générale. Vivid NL ne fera usage de ce droit que si cela sert au mieux les intérêts des Clients, de Vivid NL et/ou des tiers impliqués (tels que Vivid Money ou les Courtiers exécutants). Vivid NL ne sera en aucun cas responsable des dommages résultant de l'impossibilité d'accéder ou d'utiliser l'Application Invest ou le Terminal Web à un moment donné.

7. Ordres portant sur des Instruments financiers

7.1 Passation des Ordres

Vous pouvez passer des Ordres sur certains Instruments financiers auprès de Vivid NL via sur une base « Exécution simple ». Lorsque Vivid NL reçoit un Ordre valide de Votre part par l'intermédiaire de l'Application Invest, Nous le transmettons automatiquement et par voie électronique au Courtier exécutant concerné à des fins d'exécution par ce dernier, pour Votre compte et à Vos risques et périls.

Vivid NL Vous permet de passer des Ordres d'achat et de vente aux prix du marché en vigueur (Ordres de marché). En outre, Nous vous permettons de passer certains types d'Ordres spécifiques, tels que des Ordres à cours limité, des Ordres récurrents et d'autres types d'ordres plus sophistiqués.

7.2 Ordres d'achat (Ordre de marché)

Vous pouvez passer des Ordres d'achat portant sur les Instruments financiers disponibles dans Notre Catalogue durant les Heures de négociation. Les fonds nécessaires au paiement d'un Ordre d'achat exécuté seront immédiatement crédités depuis votre Invest Cash Pocket et l'Instrument financier acheté sera simultanément crédité sur Votre Invest Pocket. C'est ce qu'on appelle la Remise contre paiement.

Pour acheter des Instruments financiers auprès de Vivid NL via l'Application Invest et le Terminal Web, vous devez procéder comme suit :

- A. Cliquez sur l'un des Instruments financiers de Notre Catalogue et indiquez (i) le nombre d'Instruments financiers que Vous souhaitez acheter (ou le montant en euros que Vous souhaitez dépenser), ou, si l'Instrument financier est disponible sous forme d'Action fractionnée, la Fraction de l'Instrument financier que Vous souhaitez acheter.
- B. Nous Vous indiquerons alors le coût total de cet Ordre (ou le nombre ou les Fractions d'Instruments financiers que Vous pouvez acheter). Tous les frais de transaction applicables et autres coûts (comme les frais de Conversion de devises) seront également inclus et clairement indiqués via le bouton d'information figurant sur l'écran des ordres.

- C. Si vous cliquez sur « Acheter » et que vous autorisez Votre Ordre, Nous le transmettrons à un Courtier exécutant à des fins d'exécution. Le montant correspondant sera débité de Votre Invest Cash Pocket et Votre Ordre sera exécuté au prix du Lieu d'exécution.
- D. Simultanément, le(s) Instrument(s) financier(s) concerné(s) (ou une Fraction de ce(s) dernier(s)) sera(ont) crédité(s) et visible(s) dans votre Invest Pocket (Remise contre paiement).

Vous ne pouvez pas annuler ou retirer un Ordre d'achat une fois qu'il a été transmis à un Courtier exécutant à des fins d'exécution.

Veuillez noter que Vivid NL a le droit de vendre immédiatement tous les Instruments financiers qui sont crédités sur Votre Invest Pocket si Vous n'avez pas rempli l'intégralité de Votre obligation de paiement vis-à-vis de Vivid NL.

7.3 Ordres de vente (Ordre de marché)

Vous pouvez passer des Ordres de vente pour les Instruments financiers que Vous détenez dans Votre Invest Pocket. Les fonds reçus au titre d'un Ordre de vente exécuté seront immédiatement crédités sur Votre Invest Cash Pocket et l'Instrument financier vendu sera simultanément débité de votre Invest Pocket. C'est ce qu'on appelle la Remise contre paiement.

- A. Cliquez sur l'Instrument financier et indiquez (i) le nombre d'Instruments financiers que Vous souhaitez vendre (ou, si l'Instrument financier est disponible sous forme d'Action fractionnée, la Fraction de l'Instrument financier que Vous souhaitez vendre).
- B. Nous Vous indiquerons alors le montant total que Vous allez recevoir si l'Ordre est exécuté. Tous les frais de transaction applicables et autres coûts (comme les frais de Conversion de devises) seront également clairement indiqués.
- C. Si vous cliquez sur « Vendre » et que vous autorisez Votre Ordre, Nous le transmettrons à un Courtier exécutant à des fins d'exécution. Votre Ordre sera exécuté au prix du Lieu d'exécution et le(s) Instrument(s) financier(s) concerné(s) seront débités de votre Invest Pocket.
- D. Simultanément, votre Invest Cash Pocket sera créditée des fonds reçus au titre de Votre Ordre de vente (Remise contre paiement).

Vous ne pouvez pas annuler ou retirer un Ordre de vente une fois qu'il a été transmis à un Courtier exécutant à des fins d'exécution.

7.4 Ordres récurrents

Vivid NL Vous permet de passer des Ordres d'achat récurrents sur des Instruments financiers à divers intervalles de temps (**Ordres récurrents**). Chaque Ordre récurrent est exécuté de la même manière qu'un Ordre d'achat standard (Ordre de marché) (voir l'article 7.2 ci-dessus).

Pour créer un Ordre Récurrent, Vous devez d'abord ouvrir un **Savings Plan Pocket**. Ensuite, Vous pouvez sélectionner l'Instrument financier auquel l'Ordre récurrent doit

s'appliquer. Vous devrez également sélectionner les critères applicables à votre Ordre récurrent (**Critères d'Ordre récurrent**).

Les Critères d'Ordre récurrent peuvent inclure :

- La sélection du ou des Instruments financiers ;
- Le montant de l'Ordre récurrent (par exemple 30 euros) ;
- La périodicité de l'Ordre (par exemple, mensuelle) ;
- La date de début de l'Ordre récurrent (Vivid NL peut limiter les dates de début disponibles afin de faciliter l'exécution des Ordres récurrents sous la forme d'Ordres en bloc).

Une fois que Vous avez autorisé l'Ordre récurrent, Vivid NL le transmet au(x) Courtier(s) exécutant(s) à des fins d'exécution de manière continue, sur la base des Critères d'Ordre récurrent, en utilisant l'autorisation implicite que Vous avez donnée pour chaque transaction individuelle.

Un Ordre récurrent ne sera transmis par Vivid NL à des fins d'exécution par un Courtier exécutant que si Vous disposez de suffisamment de fonds dans votre Invest Cash Pocket. Après l'exécution de votre Ordre récurrent, le(s) Instrument(s) financier(s) acquis sera(ont) immédiatement crédité(s) sur votre Invest Pocket.

Si un Ordre récurrent ne peut être exécuté le jour spécifié dans les Critères d'Ordre récurrent, par exemple pour des raisons techniques, il sera exécuté dès que cela sera raisonnablement possible par la suite. En cas de variation importante des prix, de volatilité du marché ou pour des raisons techniques, il se peut que Votre Ordre récurrent ne soit pas exécuté du tout. Dans ce cas, le montant de l'Ordre récurrent qui n'a pas été exécuté précédemment ne sera pas ajouté à l'Ordre récurrent suivant.

Vous pouvez, à tout moment, annuler un Ordre récurrent (jusqu'à une minute avant l'heure d'exécution prévue). Vous pouvez modifier les Critères d'Ordre récurrent dans la mesure où Vivid NL vous permet de le faire. Si vous souhaitez modifier d'autres Critères d'Ordre récurrent, Vous devrez peut-être annuler l'Ordre récurrent existant et créer un nouvel Ordre récurrent. L'annulation, la modification ou la création d'un Ordre récurrent ne prend effet qu'après avoir été confirmée et autorisée par Vos soins.

L'ensemble de vos Ordres récurrents en cours seront automatiquement annulés en cas de résiliation du présent Contrat client.

7.5 Ordres à cours limité

Il se peut que vous puissiez passer des Ordres à cours limité avec Vivid NL. Les Ordres à cours limité sont des Ordres d'achat ou de vente conditionnels pour lesquels vous devez fixer un prix cible à des fins d'exécution. Lorsque le prix du marché des Instruments financiers concernés « atteint » le prix cible, Nous transmettons Votre Ordre à un Courtier exécutant à des fins d'exécution. Les fonds nécessaires à l'exécution de votre Ordre à cours limité sont réservés sur Votre Invest Cash Pocket à partir du moment où Vous passez votre Ordre à cours limité jusqu'à son exécution ou son annulation. Ainsi, durant cette période, les

fonds restent sur Votre Invest Cash Pocket mais Vous ne pouvez pas en disposer (par exemple pour passer un Ordre d'achat standard (Ordre de marché)).

Toute annulation ou modification d'un Ordre à cours limité ne peut se faire que conformément aux instructions qui Vous sont fournies dans l'application ou dans le Terminal Web. L'ensemble de vos Ordres à cours limité en cours seront automatiquement annulés en cas de résiliation du présent Contrat client.

7.6 Autres Ordres

Au-delà des Ordres décrits ci-dessus, Vivid NL peut vous permettre de passer d'autres types d'Ordre (par exemple, des Ordres en bloc). Dans ce cas, Nous vous détaillerons les conditions qui s'appliquent à ces autres types d'Ordre dans l'Application Invest ou dans le Terminal Web.

8. La Fondation

8.1 Rôle de la Fondation

Vivid NL n'utilise la Fondation que pour détenir des fonds qui sont transférés depuis et vers Votre Compte Vivid Money vers et depuis un Courtier exécutant. Ces fonds sont conservés par la Fondation en Votre nom et s'affichent dans Votre Invest Cash Pocket.

La Fondation est une entité passive et son principal objectif est de détenir ces fonds au profit des Clients. Grâce à la Fondation, les fonds conservés dans Votre Invest Cash Pocket sont séparés de ceux de Vivid NL et restent à la disposition des Clients, même en cas d'insolvabilité de Vivid NL.

Veuillez noter que la Fondation est susceptible d'investir les fonds inutilisés qui demeurent dans Votre Cash Invest Pocket dans des OPCVM monétaires assimilées à de l'équivalent de trésorerie afin de se conformer aux règles de division des actifs. Le cas échéant, Nous Vous demanderons Votre consentement exprès.

8.2 Insuffisance de fonds/d'Instruments financiers

Il est de la responsabilité de Vivid NL de toujours s'assurer que la valeur de l'ensemble des positions des fonds et Instruments financiers – que Vivid NL et la Fondation détiennent auprès de tiers pour le compte et aux risques et périls des Clients de Vivid NL – correspond à la valeur de l'ensemble des droits inhérents aux fonds et Instruments financiers dont disposent les Clients pris ensemble vis-à-vis de Vivid NL et de la Fondation. Cependant, il peut arriver qu'à un moment donné, il y ait une insuffisance au niveau des fonds ou de certains Instruments financiers que Vivid NL ou la Fondation détient pour le compte des Clients de Vivid NL. Cela peut résulter, par exemple, d'une erreur commise par Vivid NL ou par un Courtier exécutant. Dans ce cas, Vivid NL (i) enquêtera sur l'origine d'une telle insuffisance et (ii) tentera d'y remédier dans les plus brefs délais.

8.3 Garantie et recours limité

Vivid NL s'engage envers Vous, en tant que Client de Vivid NL, à s'acquitter des obligations et responsabilités de la Fondation. En cas de défaillance de la part de Vivid NL et/ou de la Fondation, le Client n'a le droit d'être indemnisé au titre des dommages éventuels que sur les actifs de Vivid NL. Il ne peut en aucun cas être indemnisé sur les fonds que la Fondation détient pour d'autres Clients de Vivid NL.

9. Risques

9.1 Risques liés à l'investissement dans des Instruments financiers

L'investissement dans des Instruments financiers présente des risques spécifiques, tels que les risques de marché, les risques de change et les risques de contrepartie. Le prix des Instruments financiers peut fluctuer en fonction de circonstances liées à l'émetteur ou au marché dans son ensemble. Veuillez noter que les revenus passés ne préjugent pas des revenus futurs et que Vous pouvez perdre tout ou partie de l'argent que Vous investissez dans les Instruments financiers.

Vous confirmez que Vous ne négocierez que les Instruments financiers au regard desquels Vous disposez d'une connaissance et d'une compréhension suffisantes. Les risques les plus importants liés à l'investissement sont énoncés dans le Document d'information sur les risques de Vivid NL qui figure sur le Site Web. Si l'une des parties du présent Contrat client ou du Document d'information sur les risques n'est pas claire, Nous Vous recommandons vivement de contacter Notre Service client avant de commencer ou de continuer à investir auprès de Vivid NL.

9.2 Vos connaissances et votre expérience

Si Nous Vous fournissons des services d'Exécution simple en lien avec des Instruments financiers non complexes, Nous ne sommes pas tenus d'obtenir, de Votre part, des informations concernant Vos connaissances et Votre expérience afin d'évaluer le caractère approprié de l'instrument ou du service fourni ou proposé. Veuillez noter que, dans ce cas, Vous ne bénéficierez pas de la protection des règles qui Nous imposent d'évaluer le caractère approprié du produit ou du service pour Votre compte.

10. Ordres retardés ou non exécutés

Il se peut que la réception et la transmission de Votre Ordre par Nos soins, ou l'exécution de Votre Ordre par un Courtier exécutant, soient retardées. Il se peut même que votre Ordre ne soit pas exécuté du tout (même après que Vous l'ayez autorisé). Cela peut s'expliquer de différentes manières, notamment un changement de prix important et soudain, une panne chez Vivid NL, chez un Courtier exécutant ou au niveau d'une bourse, ou d'autres problèmes techniques. Si cela se produit pour Votre Ordre, Nous Vous en informerons dès que possible. Dans ce cas, Nous ne pouvons pas garantir que Vous serez en mesure de passer un nouvel Ordre dans les mêmes conditions et ni Vivid NL ni les Courtiers exécutants n'assument de responsabilité au regard de tout retard ou de toute impossibilité d'exécuter l'un de vos Ordres.

11. Refus de Vos Ordres

Nous nous réservons le droit de refuser de recevoir et de transmettre vos Ordres aux Courtiers exécutants, à notre entière discrétion et sans en donner la raison. Nous ne sommes pas tenus d'exécuter un quelconque Ordre. Nous pouvons, parfois, refuser de recevoir et de transmettre votre Ordre (même après que les fonds aient été débités de/crédités sur votre Invest Cash Pocket). Cela s'applique également aux Courtiers exécutants.

Nous nous réservons également le droit de suspendre, de restreindre ou de résilier votre accès à tout ou partie de nos Services Invest. Dans ce cas, Nous ne serons pas responsables des pertes que Vous pourriez subir de ce fait.

Les raisons pour lesquelles Nous pouvons refuser de recevoir et de transmettre votre Ordre aux Courtiers exécutants à des fins d'exécution incluent (de façon non exhaustive) les suivantes :

- A. le Courtier exécutant concerné ou l'un de nos autres partenaires n'est pas disponible (par exemple, les services de l'un d'entre eux peuvent être perturbés), refuse l'Ordre et/ou n'est pas en mesure de régler la transaction à laquelle votre Ordre se rapporte ;
- B. Votre Ordre a été passé à un prix qui n'est pas conforme aux conditions générales du marché ou qui diffère substantiellement des prix de référence d'autres acteurs établis du marché (une « transaction erronée »).
- C. Vous ne disposez pas de suffisamment de fonds sur votre Invest Cash Pocket et/ou Votre portefeuille d'Instruments financiers est insuffisant pour couvrir la transaction et (le cas échéant) les frais associés au moment où Nous recevons l'Ordre ;
- D. Votre Ordre dépasse Votre ou Vos limite(s) de transaction journalière(s) (voir article 12 ci-dessous) ;
- E. Nous avons de bonnes raisons de penser que Votre Ordre relève de la criminalité financière ou vise d'autres fins illégales (par exemple, la fraude ou le blanchiment d'argent) ;
- F. en réponse à une ordonnance émise par un tribunal, un organisme de réglementation ou une autre autorité gouvernementale ;
- G. Vous ne Nous avez pas fourni les informations complémentaires que Nous Vous avons demandées conformément à l'article 4 du présent Contrat client ;
- H. Vous agissez en violation du présent Contrat client ou de toute loi ou réglementation applicable ou Vous faites preuve (à plusieurs reprises) d'un comportement abusif ;

- I. Vous ne respectez pas Nos règles et politiques, notamment en ouvrant plusieurs Invest Pockets ou en abusant des promotions que Nous pouvons offrir de temps à autre ; ou
- J. toute autre situation qui, selon Notre appréciation de bonne foi, justifie de refuser de recevoir et de transmettre Votre Ordre.

Vous ne pouvez pas, vous-même, retirer ou annuler un Ordre déjà reçu par Vivid NL et transmis à un Courtier exécutant à des fins d'exécution.

Vivid NL ne saurait être tenue responsable des dommages (apparents) résultant du refus de l'un de Vos Ordres conformément au présent article 11.

12. Limites de transaction

Vivid NL peut appliquer certaines limites en termes de valeur et de volume d'Ordre sur une période donnée (par exemple, quotidiennement). Vous pouvez consulter les limites applicables dans l'Application Invest. Vos limites de transaction peuvent varier en fonction de votre profil de risque, des étapes de vérification que vous avez franchies et d'autres facteurs. Vivid NL se réserve le droit de modifier les limites applicables à tout moment si elle le juge nécessaire.

Si certains seuils de négociation ou volumes de portefeuille sont atteints, Nous nous réservons le droit de demander des informations supplémentaires afin de vérifier l'origine de Vos actifs ou de Vos fonds. Toute autre activité que vous pourriez initier dans l'Application Invest ou dans le Terminal Web peut être interrompue jusqu'à réception et traitement des informations demandées.

13. Responsabilité et indemnisation

13.1 Notre responsabilité

Vivid NL s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de Vous fournir les Services Invest avec la diligence requise. Nous déclinons toute responsabilité et ne sommes pas responsables des actions de Nos Clients (y compris les Vôtres). S'agissant de Nos activités dans le cadre des Services Invest et des autres services que Nous Vous fournissons (y compris le respect des lois et réglementations), Vivid NL n'est responsable qu'en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle.

Vous comprenez et convenez que tout investissement dans un Instrument financier, y compris un investissement que Vous considérez comme prudent et conservateur, présente un risque de perte. Vivid NL décline toute responsabilité au regard du rendement (négatif) que Vous enregistrez sur les investissements réalisés auprès de Vivid NL.

Vivid NL n'est pas responsable des dommages subis par le Client qui, directement ou indirectement, résultent de ou sont liés à des inexactitudes, à la réception tardive ou à la non-réception des tarifs, calculs ou autres informations fournies par Vivid NL au Client. Vivid NL n'est pas responsable des dommages subis par le Client qui, directement ou

indirectement, résultent de ou sont liés aux Recommandations générales ou à d'autres informations fournies par Vivid NL au Client.

Vivid NL n'est pas responsable des déclarations, actes ou omissions de tiers, y compris les tiers fournissant les données sur lesquelles sont basées les Recommandations générales, Vivid Money, tout Courtier exécutant et/ou toute partie affiliée audit Courtier exécutant.

Vivid NL n'est pas responsable des dommages subis par le Client du fait des mesures (y compris le blocage de Votre Invest Pocket ou toute limite imposée sur les Ordres) prises par Vivid NL (i) sur la base d'une exigence légale ou réglementaire obligatoire, (ii) sur la base d'instructions données par un organisme de réglementation ou Nos partenaires, y compris Vivid Money et les Courtiers exécutants ou (iii) en lien avec des circonstances extraordinaires.

Les circonstances extraordinaires mentionnées dans le paragraphe précédent qui conduisent à un blocage ou à une limite temporaire, total(e) ou partiel(le), peuvent se produire en cas de volatilité inattendue et/ou exceptionnelle des prix lorsque Vivid NL, un Courtier exécutant et/ou une partie affiliée dudit Courtier exécutant décide de prendre des mesures de restriction des transactions afin de protéger les clients. Cela peut signifier que seuls sont autorisés les Ordres ayant une limite et/ou des valeurs de garantie différentes (dans le cas des Crédits de négociation sur marge). Dès que Vivid NL a connaissance de telles circonstances, elle en informera le Client dans les meilleurs délais.

Dans des circonstances particulières, des retards peuvent survenir dans l'exécution de Vos Ordres. Cela peut résulter notamment de la défaillance des systèmes d'ordre ou d'un nombre inhabituellement élevé d'ordres sur les marchés boursiers ou autres lieux de négociation. Vivid NL n'est pas responsable des dommages directs ou indirects qui en découlent, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle de Notre part. Nous ne pourrions pas non plus être tenus responsables de tout dommage présumé résultant d'une interruption de service de l'Application Vivid Money, de l'Application Invest ou du portail Web, d'un retard d'exécution ou de la non-exécution des Ordres ou de l'absence de réponse en temps utile de la part de Notre Service client.

Si Vivid NL est responsable de l'un des dommages que Vous subissez, cette responsabilité se limite aux dommages directs. Dans ce cas, Vivid NL ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, tels que la perte de profit ou les dommages consécutifs.

13.2 Indemnisation

Vous vous engagez à Nous indemniser à l'égard des pertes, passifs, coûts et dépenses que Nous pourrions subir ou encourir si (i) Nous agissons sur la base d'instructions qui, selon Nous, ont été dûment approuvées par Vos soins ou (ii) Vous manquez à l'une des dispositions importantes du présent Contrat client.

Ces pertes, coûts et dépenses comprennent Nos frais de justice et autres frais de tiers raisonnablement encourus afin de recouvrer toute somme auprès de Vous.

14. Meilleure exécution

Vivid NL n'exécute pas elle-même vos Ordres. Elle reçoit uniquement les Ordres des Clients et les transmet au(x) Courtier(s) exécutant(s). Ces Ordres sont ensuite envoyés à des fins d'exécution dans un Lieu d'exécution par le Courtier exécutant. À ce titre, Vivid NL a l'obligation d'agir au mieux de Vos intérêts lors de la transmission de Vos Ordres, conformément aux lois et réglementations en vigueur. Cependant, Vivid NL s'engage à assurer la meilleure exécution possible des Ordres pour ses Clients. Pour plus d'informations sur la Politique de meilleure exécution de Vivid NL, consultez le Site Web.

En outre, chacun des Courtiers exécutants a ses propres obligations en matière de meilleure exécution et devra communiquer sa politique et ses procédures (de meilleure) d'exécution des ordres à Vivid NL. Vivid NL vérifiera que le Courtier exécutant traite vos Ordres conformément à sa politique et à ses procédures (de meilleure) d'exécution des ordres.

15. Coûts et frais

Vous trouverez, sur notre Page de tarifs (disponible à l'adresse www.vivid.money/en-de/legal-documents/) toutes les informations pertinentes sur les coûts et frais que Vivid NL Vous facture dans le cadre de l'utilisation de Nos Services Invest et autres services supplémentaires.

Vivid NL se réserve le droit de modifier ces coûts et frais à tout moment et avec effet immédiat. Dans ce cas, Nous nous efforcerons toujours de Vous informer à l'avance.

La Page de tarifs publiée sur le Site Web, dans l'Application Invest et dans le Terminal Web indique toujours les frais et coûts de transaction actuels.

16. Conflits d'intérêts

Vivid NL est tenue de prendre des dispositions afin de gérer les conflits d'intérêts qui peuvent survenir entre Nous et nos Clients, et entre les Clients eux-mêmes. Nous agissons conformément à la Politique de gestion des conflits d'intérêts que Nous avons mise en place à cet effet. Dans Notre Politique de gestion des conflits d'intérêts, Nous avons identifié les situations dans lesquelles il peut y avoir un conflit d'intérêts et, dans chaque cas, les mesures que Nous avons prises – et que Nous prendrons – afin de le gérer au mieux. Vous pouvez consulter la synthèse de Notre Politique de gestion des conflits d'intérêts sur le Site Web ou en demander un exemplaire à notre Service client.

17. Protection des données

Afin de vous fournir Nos Services Invest, Nous devons collecter des informations Vous concernant qui relèvent des « données personnelles ». En vertu des lois sur la protection des données, Nous agissons en tant que « responsable du traitement » de Vos données à caractère personnel.

En concluant le présent Contrat client, Vous convenez que Nous allons collecter et traiter Vos données à caractère personnel dans le but de Vous fournir Nos Services Invest et que Nous ne partagerons ces données avec des tiers qu'en cas de nécessité. Cela n'affecte pas les droits et obligations que Vous ou Nous pouvons avoir en vertu de la loi sur la protection des données.

Si Vous souhaitez que Nous cessions de traiter les données nécessaires à la fourniture de Nos Services Invest, Vous pouvez clôturer l'ensemble de vos Invest Pockets à tout moment, ce qui mettra fin à Notre relation juridique. Dans ce cas, Nous cesserons d'utiliser Vos données dans le but de fournir nos Services Invest, mais Nous pourrions être amenés à les conserver pour d'autres raisons légales. Pour plus d'informations sur la manière dont Nous utilisons Vos données à caractère personnel, consultez Notre Politique de confidentialité.

18. Résiliation

18.1 Résiliation du présent Contrat client par Vos soins

Le présent Contrat client est conclu pour une durée indéterminée et reste en vigueur jusqu'à ce que Vous ou Nous y mettions fin. Vous pouvez résilier le présent Contrat client à tout moment, sans préavis, via l'Application Invest ou en envoyant une notification écrite à l'adresse électronique indiquée sur la page www.vivid.money/en-eu/support/.

Vous devez clôturer l'ensemble de Votre portefeuille d'Instruments financiers auprès de Vivid NL avant de résilier le présent Contrat client (dans le cas contraire, nous devons clôturer Vos positions en Votre nom conformément à l'article 18.4 ci-dessous).

18.2 Résiliation du présent Contrat client par Vivid NL

Nous sommes en droit de mettre un terme à tout ou partie de la relation commerciale avec Vous, à tout moment, sous la forme d'une résiliation ordinaire, moyennant un préavis d'au moins 30 (trente) jours via l'Application Invest et par courrier électronique (**Résiliation ordinaire**).

Nous sommes en droit de mettre un terme à l'ensemble de la relation commerciale avec Vous pour un motif valable sans respecter de délai de préavis (**Résiliation extraordinaire**). Nous Vous informerons de toute Résiliation extraordinaire dans les meilleurs délais.

Vous trouverez, ci-dessous, des exemples de motif valable justifiant une Résiliation extraordinaire :

- A. la fin de Notre coopération avec l'un de Nos partenaires, tels que Vivid Money ou un Courtier exécutant, de sorte que Nous ne sommes plus en mesure de Vous fournir Nos Services Invest ;
- B. la clôture ou le blocage de votre Compte Vivid Money et/ou la fin de votre relation avec Vivid Money ;

- C. Nous avons de bonnes raisons de penser que l'utilisation que Vous faites de Nos Services Invest relève de la criminalité financière ou vise d'autres fins illégales (par exemple, la fraude ou le blanchiment d'argent) ;
- D. Nous avons de bonnes raisons de penser que, si Nous continuons à Vous fournir Nos Services Invest, Nous agissons, ou risquons d'agir, en violation de toute règle ou réglementation applicable (par exemple, si Vous êtes sanctionné par l'UE, les États-Unis ou le Royaume-Uni) ;
- E. en réponse à une ordonnance émise par un tribunal, un organisme de contrôle ou une autorité gouvernementale ;
- F. Nous avons de bonnes raisons de penser que l'utilisation que Vous faites de Nos Services Invest pourrait nuire à notre réputation ou à notre fonds de commerce ;
- G. Vous ne Nous avez pas fourni les informations complémentaires que Nous Vous avons demandées conformément à l'article 4 du présent Contrat client ;
- H. Vous agissez en violation du présent Contrat client ;
- I. Vous ne respectez pas Nos règles et politiques, notamment en ouvrant plusieurs Invest Pockets ou en abusant des promotions que Nous pouvons offrir de temps à autre ;
- J. tout autre comportement qui peut (potentiellement) entraîner des risques inacceptables ou une atteinte à Notre réputation ;
- K. Vous avez fait l'objet d'une faillite, d'une insolvabilité, d'une liquidation ou d'un autre événement similaire ;
- L. En vertu d'une législation, de règles d'investissement, des règles ou avis d'une autorité de réglementation ou de décisions de justice, de leur modification ou de leur introduction (ou d'une évolution de leur interprétation ou de leur application), l'exécution directe ou indirecte par Vivid NL de tout ou partie de ses obligations dans le cadre du présent Contrat client s'avère illicite, en tout ou partie, ou contraire à ladite législation, auxdites règles, auxdits avis ou auxdites décisions ; et/ou
- M. toute autre situation qui, selon Notre appréciation de bonne foi, justifie que Nous mettions un terme à la relation juridique avec Vous.

La révocation de Votre consentement à la collecte et à l'utilisation de Vos données à caractère personnel par Nos soins compte également parmi les raisons justifiant une Résiliation extraordinaire (car dans ce cas, Nous pourrions ne plus être en mesure de Vous fournir Nos Services Invest).

18.3 Résiliation en cas d'inactivité

Veillez noter que, si Vous n'avez pas passé d'Ordre sur un Instrument financier auprès de Vivid NL pendant une période d'au moins neuf (9) mois consécutifs, Nous pouvons résilier le Contrat de client que nous avons conclu avec Vous (**Résiliation pour inactivité**). Dans ce cas, Nous Vous adresserons toujours une notification via l'Application Invest et par courrier électronique au moins quatre (4) semaines avant de mettre fin au présent Contrat client du fait de Votre inactivité.

18.4 Sort des Instruments financiers après résiliation par Nos soins

En cas de Résiliation ordinaire de Notre relation avec Vous (voir l'article 18.2 ci-dessus), Vous serez autorisé à vendre tous vos Instruments financiers pendant la période de préavis. La période de préavis sera d'au moins quatre (4) semaines et vous sera communiquée via l'application et par courrier électronique. Il n'est plus possible de passer des Ordres d'achat durant cette période. Si Vous ne vendez pas Vos instruments financiers avant la fin de cette période, Nous les vendrons pour Votre compte au prix du marché alors en vigueur.

En cas de Résiliation extraordinaire ou de Résiliation pour inactivité de Notre relation avec Vous (voir les articles 18.2 et 18.3 ci-dessus), Nous vendrons immédiatement Vos instruments financiers pour Votre compte au prix du marché alors en vigueur.

Le produit de toute vente résultant d'une résiliation effectuée par Nos soins conformément au présent article 18 sera crédité sur votre Compte Vivid Money ou sur tout autre compte (bancaire) dont vous êtes titulaire (sauf si la loi Nous empêche de procéder de la sorte, par exemple en cas de gel de Vos actifs). Les conditions de cette vente seront déterminées à Notre discrétion raisonnable et Nous ne serons pas responsables des pertes (apparentes) résultant de cette vente.

Veillez noter que si la valeur équivalente de Votre (Vos) Instrument(s) financier(s) est inférieure aux frais de transaction applicables à la vente résultant d'une résiliation, aucun montant ne sera crédité sur votre Compte Vivid Money.

19. Droit de rétractation

Vous avez le droit de Vous rétracter du présent Contrat client dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la date à laquelle Vous l'avez accepté via le Formulaire d'acceptation. Dans ce cas, la rétractation n'engendre aucun frais et Vous n'êtes en aucun cas tenu de Vous justifier.

Vous pouvez exercer votre droit de rétractation auprès de Nous via l'Application Invest ou en Nous contactant par le biais du formulaire de contact disponible à l'adresse www.vivid.money.

20. Réclamations

20.1 Traitement interne des réclamations

Vivid NL s'engage à Vous fournir ses services de la manière la plus satisfaisante possible. Toutefois, si vous avez une réclamation concernant Nos services, Vous pouvez la soumettre à l'équipe du Service client de Vivid NL via l'Application Invest ou à l'adresse www.vivid.money/en-eu/support/. Nous nous efforcerons de traiter Votre réclamation de manière satisfaisante dans les plus brefs délais. Pour plus d'informations sur la manière dont Nous traitons les réclamations, consultez la Politique de traitement des réclamations de Vivid NL à l'adresse www.vivid.money/en-de/legal-documents/.

20.2 Modes alternatifs de résolution des conflits (MARC)

Si Vous n'êtes pas satisfait de la façon dont Nous avons traité Votre réclamation, Vous pouvez soumettre Votre réclamation à l'Institut néerlandais des plaintes relatives aux services financiers (*Klachteninstituut Financiële Dienstverlening*, **KiFid**). L'adresse du KiFid est la suivante :

Klachteninstituut Financiële Dienstverlening (KiFid)

Postbus 93257

2509 AG Den Haag, Pays-Bas

Téléphone : +31 (0) 70 333 8 999

Site Web : <https://www.kifid.nl/>

Vivid NL est affiliée au KiFid sous le numéro de connexion 400.000493. Vivid NL considère l'avis du KiFid au regard de Votre réclamation comme contraignant.

En outre, la Commission européenne propose un mode alternatif de résolution des conflits entre les consommateurs et les entreprises au sein de l'Union européenne (**Résolution des litiges en ligne**). Le portail de Résolution des litiges en ligne se trouve à l'adresse <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>.

21. Propriété intellectuelle

L'Application Invest, le Terminal Web le Site Web et l'ensemble des informations ou documents qu'ils contiennent ou que Nous pouvons Vous fournir ou mettre à Votre disposition (y compris tout logiciel faisant partie de ces documents) sont et resteront Notre propriété ou celle de Nos prestataires de services (y compris ceux qui nous fournissent des données sur les prix en temps réel).

22. Droit applicable et tribunaux compétents

22.1 Droit applicable

La relation contractuelle qui existe entre Vous et Vivid NL en vertu du présent Contrat client est régie par le droit néerlandais. En outre, si Vous êtes considéré comme un « consommateur », Vous pouvez vous appuyer sur les lois de protection des consommateurs du pays dans lequel Vous résidez.

22.2 Tribunaux compétents

Outre la possibilité qui Vous est offerte de soumettre des plaintes et des litiges au KiFid, Vivid NL et Vous-même vous soumettez à la compétence exclusive des tribunaux d'Amsterdam en cas de litige découlant de ou lié au présent Contrat client. En outre, si Vous êtes considéré comme un « consommateur », Vous pouvez initier une action à Notre encontre auprès des tribunaux compétents du pays dans lequel Vous résidez.

23. Autres informations importantes

23.1 Système d'indemnisation des investisseurs (ICS)

Vos investissements auprès de Vivid NL peuvent bénéficier de la protection du Système néerlandais d'indemnisation des investisseurs (ICS). Si Vous êtes une personne physique ou une « petite entreprise » autorisée à publier un bilan synthétique, l'ICS indemnise, sous certaines conditions prévues par la loi, jusqu'à un maximum de 20 000 euros au titre des pertes que Vous pouvez subir si Vivid NL ne peut s'acquitter de ses obligations envers Vous en cas de faillite.

Pour vérifier si Vous pouvez bénéficier de la protection de l'ICS, consultez le site Internet de la DNB : www.dnb.nl/en/reliable-financial-sector/investor-compensation/.

23.2 Transfert et cession

Vivid NL est autorisée à céder ou à transférer ses droits et obligations au titre du présent Contrat client, en tout ou en partie, à une autre partie (par exemple, une succursale étrangère de Vivid NL relevant d'une autre juridiction de l'Union européenne). Dans ce cas, Vivid NL veillera à ce que cette cession ou ce transfert ne porte pas atteinte à Vos droits en vertu du présent Contrat client et Vous serez toujours informé avant qu'une telle cession ou un tel transfert n'ait lieu.

Vous acceptez par la présente que Vivid NL cède ou transfère ses droits et obligations au titre du présent Contrat client conformément à l'article 23.2.

Vous n'avez pas le droit, sans l'accord écrit préalable de Vivid NL, de céder ou de transférer vos droits et obligations en vertu du présent Contrat client.

23.3 Compensation

Nous pouvons, à tout moment et sans préavis, compenser tout montant (qu'il soit réel ou éventuel, présent ou futur) que Vous nous devez sur la base du présent Contrat client ou de tout autre contrat conclu entre Vous et Vivid NL.

Afin de lever toute ambiguïté, Nous pouvons, au titre de ce droit de compensation, être autorisés (i) à conserver tout ou partie du produit d'un Ordre de vente portant sur Vos Instruments financiers ou (ii) à vendre tout Instrument financier Conservé pour Votre compte, afin de satisfaire la créance que Nous détenons à Votre encontre.

23.4 Nos registres

Nos registres, sauf erreur avérée, constitueront la preuve des transactions que Vous passez avec Nous dans le cadre de Nos Services Invest.

24. Absence de conseil en matière d'investissement, de fiscalité ou de droit

Vivid NL ne fournit aucun conseil en matière d'investissement, de fiscalité ou de droit. Vous êtes seul tenu de déterminer si l'achat et la vente d'Instruments Financiers auprès de Nous sont appropriés en fonction de Vos objectifs financiers personnels, de Votre situation et de Votre tolérance au risque.

Vous êtes tenu de payer la ou les taxes et, si cela est exigé, de fournir des informations au sujet des Instruments Financiers que Vous détenez auprès de Vivid NL aux autorités fiscales compétentes. Veuillez noter que Vivid NL peut être obligée de fournir des informations sur ses Clients et leur portefeuille d'Instruments financiers aux autorités fiscales compétentes. Nous Vous conseillons de consulter Votre propre conseiller juridique ou fiscal concernant Votre situation particulière.

25. Clients décédés ou frappés d'incapacité juridique

Si Vivid NL est informée du décès d'un Client et que le(s) héritier(s) – à l'appréciation de Vivid NL – a (ont) fourni l'ensemble des informations et documents demandés en bonne et due forme et de manière exhaustive, le(s) héritier(s) peut (peuvent) disposer ou gérer temporairement le portefeuille d'Instruments financiers de ce Client décédé selon les possibilités offertes par Vivid NL.

Si Vivid NL est informée de l'incapacité juridique d'un Client et que l'administrateur (spécial) – à l'appréciation de Vivid NL – a fourni l'ensemble des informations et documents demandés en bonne et due forme et de manière exhaustive, l'administrateur (spécial) peut disposer ou gérer temporairement le portefeuille d'Instruments financiers de ce Client décédé selon les possibilités offertes par Vivid NL.

Le(s) héritier(s) et l'administrateur (spécial) peuvent contacter le Service client de Vivid NL afin d'obtenir des informations sur ces procédures en remplissant un formulaire de contact via www.vivid.money.

26. Modifications apportées au présent Contrat client

En cas de modification importante des informations qui Vous sont fournies par Vivid NL en vertu du présent Contrat client (y compris les Annexes), Vivid NL Vous en informera en temps utile via l'Application Invest et par courrier électronique.

Vivid NL peut réviser le présent Contrat client et les documents mentionnés dans le Formulaire d'acceptation de temps à autre. La version révisée entrera en vigueur au moment de sa publication, sauf indication contraire.

Si les modifications peuvent avoir un impact négatif sur Vos droits et obligations, Vivid NL Vous en informera via l'Application Invest et par courrier électronique avant leur entrée en vigueur. Si Vous êtes considéré comme un « consommateur », Vous serez informé au moins 4 semaines au préalable. Si Vous n'êtes pas considéré comme un « consommateur », Vous serez informé au moins 2 semaines au préalable.

Si Vous continuez à utiliser les Services Invest de Vivid NL après l'entrée en vigueur des modifications apportées au présent Contrat client qui vous auront été notifiées, Vous acceptez d'être lié par ces modifications.

Si l'une des dispositions du présent Contrat client est nulle ou peut être annulée du fait d'une violation de la loi, ou si elle s'avère invalide pour toute autre raison, les autres dispositions du présent Contrat client demeureront en vigueur.

27. Signature

En acceptant les conditions du présent Contrat client par le biais du Formulaire d'acceptation, vous « signez » le présent Contrat client de façon numérique. Cette « signature » est une signature électronique au sens de l'article 3:15a du Code civil néerlandais et du Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (Règlement relatif à l'identification électronique et aux services de confiance) et à la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.